

REFERENTIEL PEDAGOGIQUE POUR FORMATION GRAND PUBLIC

Résumé du référentiel officiel

Equipe pédagogique : un moniteur de secourisme diplômé.
Des associations de secourisme pourront également être mobilisées et vous pourrez être amenés à participer à ces formations avec certaines de leurs équipes.

Groupe de 10 à 12 personnes
Durée formation : 1 heure



JE SUIS TEMOIN D'UNE PERTE BRUTALE DE CONNAISSANCE OU JE DECOUVRE UNE VICTIME SANS CONNAISSANCE

JE CONTROLE LES SIGNES DE VIE :

- ▷ JE VERIFIE LA CONSCIENCE :
 - Je parle haut et fort
 - Il ne répond ni aux stimulations ni aux questions que je lui pose

⇒ LA VICTIME EST INCONSCIENTE

- ▷ JE VERIFIE LA RESPIRATION
 - J'incline doucement la tête vers l'arrière et je soulève le menton pour ouvrir les voies respiratoires afin de faciliter le passage de l'air
 - J'approche mon oreille et ma joue près de la bouche et du nez de la victime :
 - * La poitrine ne se soulève pas
 - * Je ne sens pas d'air contre ma joue
 - * Je n'entends pas la respiration

⇒ LA VICTIME NE RESPIRE PAS

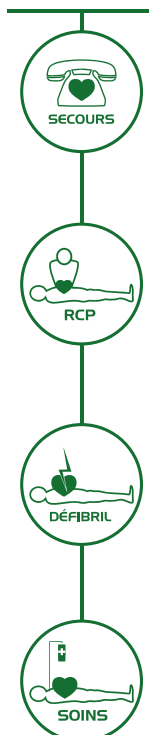
EN ABSENCE DE SIGNE DE VIE, LA VICTIME EST EN ARRET CARDIAQUE, JE DEMANDE DE L'AIDE ET JE COMMENCE SANS DELAIS LES COMPRESSIONS THORACIQUES QUE JE POURSUIS JUSQU'A L'ARRIVEE DES SECOURS.

- ▷ JE DEMANDE DE L'AIDE ET JE FAIS ALERTER LES SECOURS N°15, 18 OU 112 :
 - « A l'aide, quelqu'un a fait un arrêt cardiaque et j'ai commencé les compressions thoraciques, prévenez les secours en appelant le 15,18 ou 112»
 - En Absence d'aide, j'appelle les secours (15, 18 ou 112) moi-même puis j'effectue les compressions thoraciques
 - Je réalise les compressions thoraciques au rythme de 100 par minute jusqu'à l'arrivée des secours
 - Quand les secours décrochent, le témoin :
 - * se présente
 - * se situe
 - * donne son numéro de téléphone
 - * relate la situation et les manoeuvres en cours.
 - * répond aux questions posées
 - * raccroche quand on me le dit.
 - * prend le DSA s'il s'agit d'une borne d'appel reliée au 18, ou tout autre appareil à sa disposition

- ▷ UTILISATION DU DSA /DEA :
Pendant la pose effectuée par un témoin, je poursuis les compressions thoraciques.
- ▷ DEFIBRILLATION :
 - Sortir Le défibrillateur de sa sacoche
 - Mettre en marche l'appareil
 - Ecouter les messages :
 - * Fixer les électrodes selon schéma sur la poitrine nue du patient (rasée et séchée si nécessaire)
 - * Brancher les électrodes (normalement pré connectées) sur l'appareil
 - * Analyse du rythme cardiaque en cours, ne pas toucher le patient
 - * Choc conseillé (ou non)
 - * Appuyer sur la touche qui clignote (DSA)
 - Reprendre les compressions thoraciques pendant 2 minutes jusqu'à la nouvelle analyse et suivre les consignes de l'appareil

POURUIVRE LES COMPRESSIENS THORACIQUES EN SUIVANT LES CONSIGNES DU DEFIBRILLATEUR JUSQU'A L'ARRIVEE DES SECOURS

La chaîne de survie



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Arrêté du 6 novembre 2009 relatif à l'initiation des personnes non médecins à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes

NOR : SASP0926411A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles R. 6311-14, R. 6311-15 et R. 6311-16 ;

Vu l'avis de la Commission nationale des formations aux soins d'urgence et à la gestion de crises sanitaires,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe par des personnes non médecins en cas d'arrêt cardiaque repose sur des gestes simples pour lesquels une initiation courte et pratique est de nature à augmenter le taux de survie des victimes.

Art. 2. – Cette initiation, non obligatoire, a pour objet l'acquisition par la population des connaissances nécessaires à :

- identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque ;
- réaliser, auprès d'une victime d'un arrêt cardiaque, les gestes permettant d'augmenter les chances de survie.

Art. 3. – Cette initiation est dispensée par les formateurs en premiers secours des associations agréées ou des organismes habilités à l'enseignement du secourisme, des enseignants des centres d'enseignement des soins d'urgence et les professionnels de santé dont l'éducation et la prévention font partie de leur domaine de compétences.

Sa durée est au maximum d'une heure.

Elle est réalisée en groupes de dix à douze personnes afin que chacune d'elles puisse pratiquer, elle-même, les gestes adaptés en situation de simulation.

Elle ne donne lieu à aucune délivrance de diplôme ou d'attestation.

Art. 4. – Les connaissances à acquérir concernent les domaines suivants :

- les mécanismes physiopathologiques de l'arrêt cardiaque : rappel bref ;
- la reconnaissance d'un arrêt cardiaque : théorie et pratique ;
- la conduite à tenir devant un arrêt cardiaque (appeler – masser – défibriller) : démonstration pratique.

Art. 5. – Le directeur général de la santé ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 novembre 2009.

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale adjointe
de la santé,*

S. DELAPORTE